

Affaires générales et politique
General affairs and policy

Doc. pré-l. No 3
Prel. Doc. No 3

Mars / March 2003



MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

submitted by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 3 de mars 2003
à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2003
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 3 of March 2003
for the attention of the Special Commission of April 2003
on General Affairs and Policy of the Conference*

MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième Session diplomatique, lors de sa réunion du 22 au 24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »¹, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision est reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de la Dix-neuvième Session.

Cette note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2002 à mars 2003. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les États membres à continuer à s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités ; le contenu du Programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par la Commission sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation stratégique 1

Élargir le rayonnement mondial de la Conférence

Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 62 États membres contre 59 à la fin avril 2002 :
 - Depuis le 1er mai 2002, trois États ont rejoint les membres de la Conférence : le Panama, l'Albanie et la Malaisie.
 - Le Costa Rica (2002) et l'Ukraine (1999) ont été admis, n'ont pas encore accepté le Statut mais devraient le faire dans un proche avenir.
 - Les admissions du Paraguay et de l'Islande ont été soumises au vote.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de la Haye de manière réfléchie suivant les indications précisées au par. [405] du Plan stratégique.
- Par courrier daté du 19 décembre 2002 reçu au Bureau Permanent le 30 décembre 2002, le Président du Conseil de l'Union européenne et le Commissaire à la Justice et aux Affaires intérieures de la Commission européenne ont informé le Secrétaire général du souhait de la Communauté européenne de devenir membre de la Conférence de La Haye de droit international privé (voir L.c. A No 4(03) et L.c. ON No 4(03)).

Portée mondiale des Conventions de La Haye

- A ce jour, 117 États (contre 112 en avril 2002) du monde entier sont parties à une ou plusieurs Conventions de la Haye.

¹ Cf. *Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé*, établi par le Bureau Permanent, avril 2002, par. [008].

Visibilité

- En janvier 2003, un logo a été introduit, symbolisant à la fois le rayonnement de plus en plus mondial de la Conférence, ainsi que sa mission et sa méthode de travail : l'élaboration progressive, à partir de traditions juridiques diverses, de solutions universellement reconnues. Sa présence sur le site Internet et dans l'ensemble de la correspondance et de la documentation officielles devrait contribuer à renforcer la visibilité de la Conférence.

Accueillir des réunions élargies

- Les discussions avec la Fondation Carnegie destinées à préparer l'extension et la modernisation du bâtiment de l'Académie – où la Conférence tient ses réunions élargies – se sont poursuivies cette année. Les travaux d'agrandissement du bâtiment sont censés débuter dans la deuxième moitié de 2004.
- Des efforts sont faits pour s'assurer de la participation d'un grand nombre d'États non membres à la préparation d'un nouvel instrument universel sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille (projet sur les aliments).

Orientation stratégique 2

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions

La Conférence restera concentrée sur ses deux activités principales – élaboration et révision des Conventions, et prestations de services uniques postérieurs aux Conventions.

Élaboration des Conventions

- Le 13 décembre 2002, la Conférence a adopté la *Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire*, désormais ouverte à la signature de tous les États.
- La Première commission spéciale relative au projet sur les aliments se réunira du 5 au 16 mai 2003.
- Aidé d'un groupe de travail informel, le Bureau Permanent facilite les travaux de préparation d'un texte sur la compétence et la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile et commerciale (projet sur les jugements). Ce texte sera soumis à une Commission spéciale suivie d'une Conférence diplomatique qui se tiendrait, si possible, fin 2003. Deux réunions ont déjà eu lieu (du 22 au 25 octobre 2002 et du 6 au 9 janvier 2003) et une troisième se déroulera du 25 au 28 mars 2003.

Services postérieurs aux Conventions²

- La publication d'un nouveau tome des « *Actes et documents* », consacré à la *Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection des adultes*, est en cours d'achèvement et devrait être prête au début de cet été.
- Une nouvelle édition du Recueil des Conventions de La Haye, comprenant la *Convention de 2000 sur la protection des adultes* et la *Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire* sera diffusée dans les prochaines semaines.

² Consulter le Doc. pré-l. No 4 pour toute information complémentaire.

- En octobre 2002, la Conférence a adopté les deux premières parties du Guide de bonnes pratiques relatif à la Convention de 1980, à paraître prochainement. La première partie traite des pratiques des autorités centrales et la deuxième des mesures de mise en oeuvre. Les chapitres concernant (1) les mesures préventives, (2) les droits de visite/d'entretenir contact et (3) l'exécution des demandes de retour sont en préparation.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) a été modernisé pour le rendre plus convivial et en faciliter l'utilisation bilingue.
- Dans le cadre d'un projet pilote auquel participent 16 Autorités centrales au titre de la Convention de 1980, le Bureau Permanent teste le système iChild (un système électronique de gestion de cas donné par WorldReach (Canada) lié aux cas d'enlèvement international d'enfants) en vue de faciliter la collecte des statistiques pour la base de données statistique sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT).
- Le Bureau Permanent a publié les Volumes IV et V de la lettre des juges et participe à l'organisation de séminaires judiciaires.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980.
- Le Bureau Permanent a entrepris une révision des manuels sur les Conventions Notification et Obtention des preuves – le premier est bien avancé et le deuxième est en cours.

Formation juridique

- Le Bureau Permanent a établi une proposition d'Institut international de formation à La Haye (voir Doc. prélim. No 6 pour la Commission sur les affaires générales et la politique).

Dans le cadre du renforcement de ses services postérieurs aux Conventions, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée.

Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Les États suivants ont versé des dons ou contributions au Budget complémentaire : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, les États-Unis, la Finlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas. D'autres États se sont engagés à verser des contributions : Chypre et Monaco. (Voir L.c. A No 5(03), L.c. ON No 5(03) et Doc. prélim. No 7.)
- Les ateliers régionaux de discussion relatifs au projet sur les titres ont été soutenus, par le biais de contributions et de dons, par les États suivants : Australie, Canada, Danemark, Japon, et les organisations suivantes : *Bundesverband deutscher Banken*, Groupe suisse de services financiers, Banque européenne d'investissement, Banque centrale européenne.
- Des détachements de fonctionnaires ont été organisés avec l'Australie (16 mois), l'Allemagne (6 mois) et Monaco (2 détachements de 6 mois).
- Une stagiaire est financée par l'École du Barreau du Québec et le Gouvernement fédéral canadien (6 mois).

Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2002, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été.
- En 2002, le *Georgetown Internship Program* a envoyé un étudiant en stage d'été.

- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et/ou terminés au cours des 12 derniers mois avec, notamment, la *Cardiff Law School* (Royaume-Uni) et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin à Lyon (France).

Orientation stratégique 3

Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Nouvelles méthodes de travail

- Neuf ateliers ont été organisés en juin et juillet 2002 pour aider au mieux à la préparation de la Session diplomatique sur le Projet de Convention de La Haye sur la loi applicable aux titres détenus auprès d'un intermédiaire. Ces ateliers se sont déroulés à Sydney, Tokyo, Londres, Copenhague, Francfort, Rome, Paris, Toronto et New York.
- Depuis octobre 2002, le Secrétariat a réuni un groupe de travail informel chargé de faciliter et de diriger, avec souplesse et transparence, les travaux de préparation d'un texte pour le projet sur les jugements. Une liste de correspondance électronique a été mise en place pour encourager les échanges de vues parmi les participants, entre les réunions.

Orientation stratégique 4

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer les communications

- La Conférence modernise son site Internet – qui reçoit plus de 15 000 visites par jour – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données au format html, texte, pdf ou Word. Ce projet devrait être parachevé avant fin 2003.

Au cours des douze derniers mois, le Bureau Permanent a participé aux travaux des organisations suivantes :

Organisations inter-gouvernementales

- Union européenne
- Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)

Organisations internationales non gouvernementales

- Association internationale du barreau (IBA)
- *International Centre for Missing and Exploited Children* (ICMEC)
- Chambre de commerce internationale (CCI)
- *International Law Association* (ILA)
- *International Social Service* (ISS)
- Association internationale de droit de la famille (ISFL)
- Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat latin (UINL)

Orientation stratégique 5

Améliorer la gestion des informations internes

- Depuis septembre 2002, un prestataire de services extérieur assure le support informatique au Bureau Permanent. En janvier 2003, un nouveau serveur interne et un nouveau logiciel de messagerie électronique ont été installés au Bureau Permanent.
- Dans les deux prochaines années, le Bureau Permanent devra renouveler dix PC âgés de 5 ans qui ne sont pas compatibles avec toutes les applications du nouveau serveur.
- Pour la première fois, le Budget régulier de la Conférence comportera un poste fixe récurrent pour l'informatique basé sur une période de trois ans.
- Le Bureau Permanent a chargé un consultant extérieur de réaliser une étude complète sur la gestion de l'information et des documents internes afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir par. [437] du Plan stratégique).
- Dans l'année qui vient, le Bureau Permanent pourrait être amené à réaliser de nouveaux investissements informatiques pour élaborer une base de données destinée à la gestion de l'ensemble des informations et documents internes.
- Le Bureau Permanent a embauché une documentaliste multilingue à mi-temps alliant des compétences de bibliothécaire, d'archiviste, de classement et de recherche électronique pour résorber les goulots d'étranglement et, à terme, appliquer les recommandations de l'étude précitée.

Orientation stratégique 6

Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

- La Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 1er au 3 avril, se verra présenter le projet préliminaire de budget pour l'Exercice financier XLIX (1er juillet 2003 – 30 juin 2004) (cf. Plan stratégique, par. [427]).
- Au vu des futurs travaux à entreprendre dans le cadre de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, le Bureau Permanent a préparé une note d'information à l'intention de la Commission spéciale de septembre/octobre 2002. Cette note présente les implications budgétaires des Recommandations que la Commission spéciale pourrait émettre concernant la Convention de La Haye de 1980.
- Pour la charge travail, les échéanciers, et implications budgétaires pour 2003-2005 concernant les projets relatifs aux conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 4.
- Les États membres ont été invités à verser des contributions volontaires au Budget complémentaire en juillet 2002 (L.c. ON No 30(02)) et en février 2003 (L.c. A No 5(03)).
- Le Secrétaire général a sollicité les conseils d'un consultant spécialisé (PRASA HEWITT) pour examiner la situation de la Conférence en matière de pensions.